

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 2 octobre 2017** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Serge Guimond Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	--

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance en faisant part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

164-10-2017

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 9.6 Crédit de taxes municipales/Subvention Règlement 420-2017/Audrey Richard
- 10.1 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie & Régie L'Islet-Montmagny/Renouvellement entente 5 ans

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
- 3. Procès-verbal du 5 septembre 2017
 - 3.1 Acceptation
- 4. Administration générale
 - 4.1 Véhicule de service/Achat
- 5. Réseau routier
 - 5.1 Réseau routier
 - 5.1.1 Les entreprises JR Morin inc./Travaux chemin Lessard Est et Ouest / Facture F-2180
 - 5.1.2 Carburant/Demande de prix
 - 5.1.3 SAAQ/Procuration pour 2017-2018
 - 5.1.4 Subvention/Amélioration réseau routier/Résolution
 - 5.1.5 Aide à la voirie et à l'inspecteur municipal/Salaire/Ajustement
 - 5.1.6 Travaux à faire
- 6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées
 - 6.1 Plan d'action-Élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales/Résolution

- 7. Écocentre de L'Islet-2017/Facture 171160
- 8. Aménagement, urbanisme & développement
 - 8.1 Centre des Loisirs/Stationnement/Travaux
- 9. Subvention, cotisation & appui
 - 9.1 La Popote Roulante L'Islet/Appui financier
 - 9.2 Comité de Survie-École St-Cyrille/Dégustation de bières et saucisses/Commandite
 - 9.3 Amélioration des communications cellulaires/Projet installation d'équipement/Clocher de l'Église/Appui
 - 9.4 Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2017
 - 9.5 Association Horizon Soleil/Souper de financement-2017
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
 - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3. Procès-verbal du 5 septembre 2017

3.1 Acceptation

165-10-2017

Procès-verbal/5 septembre 2017/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 5 septembre 2017 soit accepté.

4. Administration générale

4.1 Véhicule de service/Achat

166-10-2017

Véhicule de service/Achat.

CONSIDÉRANT QU'un véhicule de service n'est pas suffisant pour les besoins des tâches à effectuer par les employés municipaux;

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu à la majorité des conseillers excluant Madame Sonia Laurendeau, conseillère : -

D'autoriser l'achat d'une camionnette Dodge Ram ProMaster 2016 avec un odomètre de 1 500 km au montant de 26 329.28\$ avec taxes, pneus d'hiver neufs inclus.

QU'un montant de 24 042.14\$ soit prélevé à même le poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

5. Réseau routier

5.1 Réseau routier

5.1.1 Les entreprises JR Morin inc./Travaux chemin Lessard Est et Ouest / Facture F-2180

167-10-2017

Les entreprises JR Morin inc./Travaux chemin Lessard Est et Ouest / Facture F-2180.

CONSIDÉRANT QU'à la résolution 120-07-2017, la municipalité octroyait le contrat de pose d'asphalte aux chemins Lessard Est et Ouest aux Entreprises JR Morin inc.;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

DE payer la facture de 33 173.28\$ incluant les taxes.

QU'un montant de 30 291.63\$ soit prélevé à même le poste budgétaire du fonctionnement affecté au réseau routier.

5.1.2 Carburant/Demande de prix

168-10-2017

**Fourniture de carburant diesel et huile à chauffage 2017-2018/
Demande de prix.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire inviter des entrepreneurs à soumissionner pour de la fourniture de carburant diesel et d'huile à chauffage pour le Centre des Loisirs;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité demande des prix pour l'année 2017-2018 soit du 15 novembre 2017 au 14 novembre 2018.

5.1.3 SAAQ/Procuration pour 2017-2018.

169-10-2017

SAAQ/Procuration pour 2017-2018.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE Madame Josée Godbout, directrice générale de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, soit autorisée à effectuer avec la Société d'assurances automobiles du Québec (SAAQ), toute transaction à intervenir pour et au nom de la Municipalité pour la période du 15 octobre 2017 au 14 octobre 2018.

5.1.4 Subvention/Amélioration réseau routier/Résolution

170-10-2017

Ministère des Transports du Québec (MTQ)/Subvention/Aide à l'amélioration du réseau routier municipal-2017.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux tels que : 5^e Rang Est et Ouest, 7^e, 8^e Rangs, chemins du Lac D'Apic, du Lac-des-Plaines, du Tour-du-Lac-des-Plaines, Eugène-Cross, Lessard Est, Lessard Ouest, routes Harrower, Lamarre, Pierre-Noël et Thibault pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Éducation des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.1.5 Aide à la voirie et à l'inspecteur municipal /Salaire/Ajustement

171-10-2017

Aide à la voirie et à l'inspecteur municipal/Salaire/Ajustement.

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de trois (3) mois de l'aide à la voirie et à l'inspecteur municipal s'est terminée en septembre;

CONSIDÉRANT QU'à l'embauche, il a été mentionné qu'un ajustement de salaire serait effectué si l'ouvrage accompli rencontrait les exigences des membres du conseil municipal;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'employé rencontre les exigences définies lors de l'embauche et qu'en conséquence, qu'il bénéficie d'un ajustement de salaire de 0.50\$/heure à son salaire régulier.

5.1.6 Travaux à faire

172-10-2017

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère les travaux prioritaires à exécuter sur le territoire :

- 8^e Rang Ouest : Ponceau et remplacement de madriers du pavé du pont
- Lessard Ouest : Remplacement de madriers du garde-fou du pont
- Chemin de gravier : Grattage au besoin

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'exécuter les travaux ci-dessus en priorité.

6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées

6.1 Plan d'action-Élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales/Résolution

173-10-2017

Aqueduc, égouts et Assainissement des eaux usées/ Plan d'action-Élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales/Résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de Saint-Cyrille-de-Lessard;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme.

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7. Écocentre de L'Islet-2017/Facture 171160

174-10-2017

Municipalité de L'Islet/Écocentre de L'Islet-2017/Facture 171160.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Municipalité de L'Islet pour l'utilisation des services de l'Écocentre par la population de St-Cyrille;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture de 5 462.60\$ calculée au prix de 7.15\$ per capita pour 764 personnes selon le décret de population du MAMOT de 2017.

DE prélever cette somme à même le fonds de l'excédent de fonctionnement affecté à Recyc-Québec.

8. Aménagement, urbanisme & développement

8.1 Centre des Loisirs/Stationnement/Travaux

175-10-2017

Centre des Loisirs/Stationnement/Travaux.

CONSIDÉRANT l'achat de terrains aux abords du Centre des Loisirs pour y ériger un stationnement tel qu'il appert de la résolution 091-05-2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité octroie les travaux de construction d'un stationnement à Excavation Louis Richard inc. et que les coûts devraient se situer entre 15 000 et 20 000\$ incluant la main d'œuvre et le matériel nécessaire.

9. Subvention, cotisation & appui

9.1 La Popote Roulante L'Islet/Appui financier

176-10-2017

La Popote Roulante L'Islet/Appui financier.

CONSIDÉRANT la demande d'un appui financier de l'organisme La Popote Roulante L'Islet due à une hausse de la clientèle bénéficiant des services de la Popote Roulante L'Islet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'offrir une contribution financière à cet organisme au montant de 300\$.

QUE ce don n'est pas récurrent, une nouvelle demande devra être adressée à la municipalité pour la prochaine année.

9.2 Comité de Survie-École St-Cyrille/Dégustation de bières et saucisses/Commandite

177-10-2017

Comité de Survie-École St-Cyrille/Dégustation de bières et saucisses/Commandite.

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la soirée de dégustation de bières et saucisses organisée par le Comité de Survie de l'École de St-Cyrille qui aura lieu le 14 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les bénéficiaires de cette soirée sont pour l'achat de matériel afin d'améliorer la vie scolaire des élèves;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'octroyer une somme de 100\$ à titre de contribution financière pour cette activité.

9.3 Amélioration des communications cellulaires/Projet installation d'équipement/Clocher de l'Église/Appui

178-10-2017

Amélioration des communications cellulaires/Projet installation d'équipement/Clocher de l'Église/Appui.

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique de St-Cyrille appuyée du Diocèse de Sainte-Anne-de-La-Pocatière ont décidé de remettre de l'avant le projet d'installer de l'équipement dans le clocher de l'Église afin d'améliorer les communications cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, Monsieur Thierry Vorms, citoyen de Saint-Cyrille-de-Lessard s'est porté volontaire pour piloter ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande à la Municipalité un appui à ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que le réseau cellulaire sur le territoire est loin d'être comparable à celui des grands centres et qu'il se dégrade au lieu de s'améliorer;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :-

QUE la Municipalité appuie M. Vorms dans ses démarches auprès de Télus Communications inc. ou quelconque fournisseur de télécommunication.

QUE la Municipalité tient à ce que le tout soit fait selon les normes fixées entre autres par Santé Canada et Industrie Canada.

QUE la Municipalité demande à être informée des démarches et pourparlers effectués en lien avec ce dossier.

9.4 Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2017

179-10-2017

Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2017.

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent un appui financier à la municipalité pour leur souper annuel, lequel aura lieu samedi, le 4 novembre prochain à 17h30 au centre social des Chevaliers de Colomb de L'Islet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à cette demande en faisant une contribution financière au montant de 50\$ à cet organisme.

9.5 Association Horizon Soleil/Souper de financement-2017

180-10-2017

Association Horizon Soleil/Souper de financement-2017.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :

D'acheter deux(2) cartes au prix de 15\$ chacune pour le souper de financement qui servira aux activités pour des personnes handicapées qui aura lieu samedi le 28 octobre 2017 à 17h à la Salle des Chevaliers de Colomb à L'Islet.

9.6 Crédit de taxes municipales/Subvention Règlement 420-2017/Audrey Richard

181-10-2017

Crédit de taxes municipales/Subvention Règlement 420-2017/Audrey Richard.

CONSIDÉRANT le programme de revitalisation pour favoriser la réparation et la construction de résidences adopté par la Municipalité par le Règlement no 420-2017;

CONSIDÉRANT la demande de la propriétaire Audrey Richard du 61, chemin Lessard Est à St-Cyrille-de-Lessard de bénéficier de ce programme vu les travaux de rénovation projetés sur sa résidence;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter la demande car cette propriété fait partie de la zone permise pour bénéficier de la subvention mentionnée au Règlement 420-2017.

QUE celle-ci sera traitée aux conditions énumérées audit règlement lorsque l'évaluation finale suite aux travaux de rénovation sera connue par la municipalité.

10. Varia

10.1 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie & Régie L'Islet-Montmagny/Renouvellement entente 5 ans

182-10-2017

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie & Régie L'Islet-Montmagny/Renouvellement entente 5 ans.

Renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard s'est regroupée avec dix-sept (17) autres municipalités pour former la RIGMRIM pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard et la RIGMRIM ont déjà signé une entente intermunicipale le 19 septembre 2007

confiant à la RGMRM la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM;

ATTENDU QUE cette entente qui devait prendre fin le 31 décembre 2012 s'est prolongée pour une nouvelle période de cinq (5) ans qui se terminera le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard et la RIGMRIM souhaitent prolonger l'entente intermunicipale pour une nouvelle période de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'en fonction des changements majeurs imposés par le gouvernement sur la gestion de la matière organique certains aspects de l'entente demandent un repositionnement;

ATTENDU QUE le tarif est constitué de frais d'exploitation (immobilisation et opération), de transport et d'enfouissement;

ATTENDU QUE les frais d'exploitation (immobilisation et opération) en fonction des dispositions gouvernementales à venir sur l'interdiction d'enfouir la matière organique exerceront une pression à la hausse sur les frais d'exploitation ainsi que sur les immobilisations puisqu'ils sont associés directement au centre de transfert;

ATTENDU QUE la nouvelle tarification sera composée d'un coût fixe pour l'exploitation et d'un coût par voyage pour le transport et d'un coût à la tonne pour l'enfouissement;

ATTENDU QUE sera inclus dans les coûts fixes le supplément pour l'indexation des salaires des employés liés à la gestion du centre de transfert par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et résolu à l'unanimité:-

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte la nouvelle tarification proposée par la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années;

QUE pour le coût annuel fixe pour l'exploitation (immobilisation et opération) celui-ci est fixé à 356 000\$ (342 000\$ plus 14 000\$ supplément indexation des salaires) et sera versé en mensualité par la RIGMRIM à la RGMRM;

QUE la RIGMRIM inclura ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour le transport sera établi suite à l'ouverture par la RGMRM d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la RIGMRIM;

QUE la RGMRM facturera mensuellement directement à la RIGMRIM les frais de transport réels;

QUE la RIGMRIM inclura une estimation des frais de transport à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournie par la RGMRM et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE pour l'enfouissement le coût sera de 64,00\$/tonne que la RGMRM facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

QUE ce renouvellement d'entente fera l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

QUE madame le maire ou Monsieur le maire et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière ou monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le renouvellement de l'entente à intervenir avec la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités faisant partie de la RIGMRIM ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente.

QUE la présente résolution soit transmise aux dix-sept (17) municipalités signataires de l'entente concernant la RIGMRIM ainsi qu'à ladite Régie et à la RGMRM.

10. Comptes payés et à payer

10.1 Acceptation

183-10-2017

Acceptation des comptes payés et à payer.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

D' les listes des comptes payés et à payer datées du 2 octobre 2017 au montant total de 88 337.89\$.

QU'il y aura un montant de 4 027.06\$ de la facture no 481 d'Excavation Louis Richard inc., représentant le coût du branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la caserne et garage municipal, qui sera prélevé à même le budget de fonctionnement affecté à la caserne.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

11. Période de questions

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

12. Levée de la séance.

184-10-2017

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 20h55.

Pour les fins d'approbation du présent procès-verbal, Mme Denise Deschênes, élue mairesse au scrutin du 5 novembre dernier, en sera la signataire.

Denise Deschênes, mairesse

Josée Godbout, d.g./sec.trésorière